



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 26 Septembre 2012

Date de la convocation 19 Septembre 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes Nébian
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle,</p> <p>BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,</p> <p>CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,</p> <p>CANET : M.MALBEC Sylvain, M.BAUDAILLER Jean-Louis,</p> <p>CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne,</p> <p>CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme THIERES Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth,</p> <p>FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,</p> <p>LACOSTE : M.VENTRE Philippe,</p> <p>LIAUSSON : M.BETZ Bruno,</p> <p>LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques,</p> <p>MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,</p> <p>NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard,</p> <p>OCTON : M.COSTE Bernard,</p> <p>PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard,</p> <p>PERET : M.AZAM Joël,</p> <p>SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,</p> <p>USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard,</p> <p>VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine</p> <p>VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme FABRE Maryse à M.MALBEC Sylvain, M.SEGURA René à M.CAZORLA Alain, M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier, M.SAN MARTIN Bernard à M.VENTRE Philippe, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis, M.BILHAC Christian à M.AZAM Joël, M.RIGAUD Christian à M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard.</p>

Objet : Constitution d'un groupement de commande pour une mission d'étude relative à la révision du Programme Local de l'Habitat.

Monsieur GAIRAUD informe les membres du Conseil Communautaire des enjeux communs du bassin de vie de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault et de la Communauté de Communes du Clermontais en matière de logement.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20121003-2012-09-26-16-DE
Date de télétransmission : 11/10/2012
Date de réception préfecture : 11/10/2012

En conséquence il précise qu'il convient de constituer un groupement de commande, régi par les dispositions de l'article 8 du code des marchés publics, ayant pour objet la désignation commune d'un seul cabinet spécialisé qui sera chargé de l'étude relative à la révision du programme local de l'habitat.

Il ajoute qu'un projet de convention a été établi, stipulant que la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault est désignée « coordonnatrice » du groupement de commande et sera chargée à ce titre de procéder à l'ensemble de la mise en concurrence et de l'exécution du marché dans le respect des règles du code des marchés publics. La Monsieur GAIRAUD précise que la Communauté de Communes du Clermontais sera associée à toutes les étapes de la consultation et de l'exécution du marché.

Suite à la désignation du cabinet d'étude, une annexe financière sera rédigée et permettra d'établir la répartition financière entre les deux communautés en tenant compte des frais engagés pour la consultation, du montant total de l'étude et des subventions obtenues.

Cette mission sera financée par les deux Communautés de Communes, au prorata de la population de chaque territoire.

Les deux communautés seront représentées dans une commission d'analyse des offres, nécessairement composée des membres de chaque commission d'appel d'offres.

En conséquence, il convient de se prononcer sur le projet de convention relative à la constitution du groupement de commande.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur GAIRAUD et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de convention relative à la constitution du groupement de commande pour une mission d'étude relative à la révision du Programme Local de l'Habitat tel que présenté ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.